



Commune de Jenzat Lettre express juin 2008



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2008 :

- Par 7 voix Pour et 3 abstentions, le conseil municipal décide de vendre à Madame Ernestine BLANC la parcelle cadastrée AH 325, située au bourg, d'une contenance de 2 ares 26 centiares, au prix de 3.50 € le mètre carré.

- Par 7 voix Pour et 3 voix contre, un accord de principe est donné pour l'achat d'une remorque de 500 kg, sur le budget camping, destinée au transport des petits volumes.

- Madame le Maire est autorisée à signer un contrat pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 76 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions financières suivantes : indexée sur le T4M, marge 0.35%, commission forfaitaire 38 €.

- La commune de Saint Germain de Salles a demandé si elle pouvait photocopier son bulletin trimestriel sur le photocopieur couleur de la mairie de Jenzat soit 300 feuilles A3 recto-verso à chaque fois. La commune de Jenzat, n'ayant pas la qualité d'imprimeur, accepte de dépanner occasionnellement Saint Germain de Salles en cas de besoin et fixe le tarif de 0.80 € la feuille A3, sans main d'œuvre.

- Deux scénarios proposés par le bureau d'étude MLV Conseils pour la base de loisirs et d'accueil ont été présentés à l'assemblée:

1- maintien de l'hébergement camping sur le site, réservé aux groupes avec un prestataire d'activités de loisirs pour cette clientèle

2 - suppression de l'hébergement et réaffectation des espaces en base de loisirs avec baignade.

Le Conseil Municipal propose au comité de pilotage du projet un troisième scénario : maintien d'une partie du camping avec une aire pour camping-cars, mise en valeur de l'environnement proche et base de loisirs (aire de détente et jeux).

COMPTE-RENDUS :

- de la réunion d'information sur les campings municipaux organisée par le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne présentant un état des lieux et les opportunités de développement pour l'hôtellerie de plein air.

- de la réunion du RPI : il a été question de l'organisation du temps scolaire à la prochaine rentrée - il n'y aura plus classe le mercredi matin. Il reste à organiser les deux heures de soutien scolaire. La participation au RASED a été refusée. Le contrat d'accompagnement dans l'emploi arrive à son terme et il n'est pas possible de le renouveler car ce type de contrat aidé n'existe plus. L'augmentation de la participation des communes aux frais d'achat des fournitures scolaires dont il a été question précédemment, n'a pas été acceptée car elle ne concerne pas l'achat de fournitures. Un remplacement sera prévu pour la cantine scolaire à Saint Germain de Salles en cas d'absence de la cantinière. Les comptes du deuxième trimestre ont été validés. Les enfants de Jenzat qui viennent à la garderie périscolaire le matin seraient seuls pendant que Madame Ferrel accompagne les autres élèves dans le car si Monsieur Vialtelle n'avait pas accepté de venir plus tôt prendre ses fonctions. Une solution devra être trouvée à ce problème.

- des différentes réunions concernant la présentation du site Natura 2000 « basse Sioule » et le document d'objectif « Gorges de la Sioule ». Une réunion publique aura lieu avant la validation de ce dernier. Des groupes de travail ouverts à toute personne souhaitant y participer auront lieu :

* mardi 24 juin à 14h00 à la salle des fêtes de Contigny sur le thème « eau, rivière, urbanisme »

* mardi 24 juin à 18h00 à la salle des fêtes de Contigny sur le thème « agriculture »

* mercredi 25 juin à 10h à la salle communale de Saint Germain de Salles sur le thème « habitats naturels, faune, flore, expertises ».

- de la réunion avec les jeunes de Jenzat et Saint Germain de Salles le 31 mai : un club a été reformé et le nouveau président est Nicolas Fernandez de Saint Germain de Salles.

- de la réunion du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de Gannat : les deux nouvelles animatrices, Delphine Grancho et Sara Lechêne ont été présentées. Un passeport touristique sera mis en place cet été et remis par l'Office de tourisme aux touristes mais aussi aux résidents du territoire.

- de la commission Logement et Insertion de la Communauté de Communes avec la présentation de l'étude chromatique pour la rénovation des façades, l'attribution de nouvelles aides à la rénovation et le point sur les chantiers d'insertion prévus pour 2008-2009.

- de l'assemblée générale des Amis de la Vielle de Jenzat : le bilan de la saison 2007 ainsi que le bilan des années 2003-2007 ont été exposés. Le projet de nouveau musée a été évoqué. Les collections du musée s'étoffent grâce à des dons, legs ou acquisitions. Le programme des animations 2008 prévoit une modification des jours d'ouverture, soit du samedi au mercredi de 14h30 à 18h30 ; différentes conférences ont été ou seront présentées par Jean-François Chassaing.

- de la réunion du SIEGA avec l'élection des délégués.

- de la réunion de la commission communale « bâtiments, urbanisme, cimetière » sur le projet de carte communale par rapport au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) en cours de réalisation par la Communauté de Communes du Bassin de Gannat et sur la possibilité de créer des Zones d'Aménagement Différé (ZAD) afin que la commune puisse préempter en cas de vente de terrains l'intéressant pour un projet particulier.

QUESTIONS DIVERSES :

- Une solution va être étudiée afin d'éviter l'écoulement des boues sur la rue des Girets et la Grande Rue en cas de forte pluie.

- La commission communale des impôts directs est composée des personnes suivantes :
commissaires titulaires : M. Dagois Bernard, Lebeau Michel, Mounin Roland, Meunier Jean, Wawrzyniak Raymond, Dorat Bernard de Mazerier.
commissaires suppléants : M. Gilbert René, Genest Pierre, Mme Drobniak Marie-Hélène, M. Jerman Robert, Thirion Roland et Bernard Louis-Marie de Mazerier.

- Le Centre Social de Broût-Vernet est en train de revoir l'accueil de loisirs des enfants et préconise de les orienter vers les dispositifs existants sur leur territoire communautaire.

- Le Conseil Général a attribué une subvention de 15 540 € pour les travaux d'aménagement de la rue de l'église.

- Monsieur Mathieu Lebreton a été embauché pour une durée de 3 mois au cours de laquelle il devra obtenir son permis de conduire poids lourds.

- Une rencontre a eu lieu avec Madame Brayard, responsable de l'Unité Technique Territoriale de Saint Pourçain sur Sioule à propos des travaux qui doivent être effectués sur la RD 42, à hauteur des propriétés Bouriquet et Albertini.

- L'association « Jenzat, Détente et Loisirs » a vu le jour. Elle permet aux personnes intéressées de se rencontrer le mercredi après-midi pour différentes activités, à la salle d'exposition.

Sigles utilisés :

- SIEGA : Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Allier
- RPI : Regroupement pédagogique intercommunal
- RASED : Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficulté



RECENSEMENT SERVICE NATIONAL :

Les jeunes gens et jeunes filles doivent venir se faire recenser en mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. Se munir du livret de famille.

SECRETARIAT DE MAIRIE :

Du 16 juin au 1^{er} juillet inclus, en raison des congés de la secrétaire, le secrétariat de mairie sera ouvert les mardis et les vendredis de 9h30 à 12h00 au lieu des horaires habituels. En cas d'urgence, s'adresser au Maire ou aux Adjointes.

AGENCE POSTALE COMMUNALE :

Du 18 au 20 juin, l'agence postale communale ouvrira pendant les trois jours de 15h30 à 18h30 au lieu des horaires habituels.

STATIONNEMENT DEVANT L'ECOLE :

Il est demandé aux parents qui attendent leurs enfants à la sortie de l'école avec leur véhicule, de ne pas stationner devant les entrées des particuliers, ni de faire demi-tour dans leur propriété. Merci de votre compréhension.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES :

Le prochain passage du relais assistantes maternelles aura lieu mardi 17 juin à la salle d'exposition : atelier « création fête de l'enfance ».

REGLEMENTATION CONCERNANT LE BRUIT – RAPPEL :

(extrait de l'arrêté préfectoral du 2 avril 1991)

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30.
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures.
- les dimanches de 10 heures à 12 heures.

CHAMBRE D'AGRICULTURE :

La Chambre d'Agriculture de l'Allier informe qu'elle a déposé sa candidature pour être l'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation. Pour les personnes intéressées, un registre est tenu à leur disposition à la préfecture de Moulins et dans les sous-préfectures de Vichy et Montluçon.

ELEVAGE CANIN :

Un récépissé de déclaration d'exploitation d'un élevage canin au lieu-dit « La Tuilerie » a été remis par la préfecture à Monsieur Hervier. Pendant un mois à compter du 11 juin 2008, les tiers auront la possibilité de consulter en mairie le texte des prescriptions générales jointes à ce récépissé.

OBJET TROUVÉ :

Des verres de lunettes de soleil dans un étui ont été trouvés sur le parking de la mairie.

SECURITE ROUTIERE : INFORMATION

La présence d'un gilet rétro-réfléchissant et d'un triangle de pré-signalisation est obligatoire dans tous les véhicules à compter du 1er juillet 2008.

SOCIETE DE CHASSE DE JENZAT :

L'assemblée générale ordinaire aura lieu le dimanche 22 juin 2008 à la salle de réunion Place de la Poste de 11 heures à midi. Les propriétaires et les sociétaires sont invités à venir nombreux.

Le bureau se réunira de 10 heures à 11 heures au même endroit.

Samedi 30 août à 12h30 « Jambon à la broche » organisé par la Société de Chasse de Jenzat à l'espace socioculturel.

Tarifs : adulte 16 €, enfant de moins de 14 ans 8€.

Inscriptions avant le 03 août 2008 auprès de Philippe Sarron ou de Pascal Meunier.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS :

- 22 juin : kermesse de l'Amicale Laïque dans la cour de l'école de Saint Germain de Salles à partir de 14 heures.
- 27 juin vers 18h : passage du Rallye de Vichy de véhicules anciens – www.belles-mecaniques.fr
- 13 juillet : retraite aux flambeaux et feu d'artifice tiré au stade à Saint Germain de Salles, organisés par les comités des fêtes – bal organisé par le club des jeunes.
- 14 juillet : fête nationale – jeux, « pain et saucisson »

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.